



## **FORMAT NATIONAL DES COMPETITIONS DE PECHE DES CARNASSIERS EN BATEAU 2018**

***Les épreuves officielles des championnats de France sont des compétitions de pêche en bateau par équipe de deux (duo), aux leurres artificiels, en division Challenger et Pro Elite, et sont définies par le règlement sportif des épreuves de la FFPS/Carnassiers.***

### **I- CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX COMPETITIONS :**

1. Pour pouvoir prendre part à une épreuve officielle inscrite au calendrier fédéral, tout participant doit être titulaire d'une licence de la FFPS/Carnassiers régulièrement établie au millésime de l'année et sera de ce fait régulièrement assuré.
2. Toute demande d'une nouvelle licence devra être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche sportive (article 7 du règlement médical).
3. Toute licence, pour être valable, devra comporter le visa et le cachet d'un médecin, ou être accompagnée d'un certificat médical attestant l'aptitude à la pratique de la pêche sportive (article 8 du règlement médical).
4. Les membres sont dans l'obligation d'adhérer à un Club affilié FFPS Carnassiers ou FFPS, et doivent, en application des articles L. 436-1 et L. 436-2 du code de l'environnement, posséder une carte de pêche délivrée par une AAPPMA munie de la cotisation CPMA valable pour l'année en cours.
5. Ils doivent obligatoirement respecter les lois, décrets, ordonnances et arrêtés préfectoraux régissant la pêche en France, et dans les départements où se déroulent les épreuves.
6. Les compétiteurs ne peuvent en aucun cas changer de club en cours d'année, et donc en conséquence, sous peine de sanctions, participer en cours d'année à des épreuves sous les couleurs de plusieurs clubs.
7. Les compétiteurs doivent dans toutes les épreuves officielles, être porteurs de leur carte de pêche valable sur le lieu de l'épreuve, de leur licence de l'année en cours dûment validée ainsi que du certificat médical valable, de leur permis de navigation valable sur le parcours retenu, de leur instrument de mesure officiel à acheter auprès de la FFPS/Carnassiers.
8. Les adhérents des associations ou des clubs affiliés sont tenus de respecter les obligations comme tous les membres de la FFPS/Carnassiers, des Comités Régionaux et des Comités Départementaux.
9. Les compétiteurs doivent participer aux épreuves Challenger qualificatives de la région du club dans laquelle ils ont pris leur licence. Un compétiteur non licencié peut faire une compétition en prenant une licence événementielle auprès du club organisateur ou d'un club de la région de compétition concernée, mais il ne sera pas intégré au classement annuel du championnat de France et du championnat de sa région. Les duos composés d'au moins un licencié événementiel seront classés dans un classement spécial « événementiel » Les compétiteurs pro-élites seront classés sur le championnat de France pro-élite, s'ils font une épreuve du championnat challenger, ils n'entreront pas dans le classement régional du championnat challenger.

10. Les points attribués lors de l'épreuve pour les équipages licences complètes se feront en tenant compte de la présence des licences événementielles dans le classement.
11. Pour qu'une Région soit validée, il lui faut :  
 > 1 représentant FFPS Carnassiers au Comité Régional FFPS, en charge du Championnat FFPS Carnassiers.  
 > en respectant le minimum requis de 5 duos (licence annuelle de la Région administrative), présents pour que l'épreuve et le classement soient validés.  
 > en respectant le minimum de 4 épreuves organisées sur 1 journée, pour le Championnat Régional et/ou National.
12. Lorsque des épreuves accueilleront des équipages de plusieurs régions, un classement sera effectué par région, ***uniquement pour les régions représentées par un minimum de 5 équipages !***
- Pour les duos issus d'une région ne présentant pas ce minimum de 5 équipages, les points qui leur seront attribués tiendront compte du classement général de l'épreuve.
- En respectant le minimum requis de 5 duos pour que l'épreuve soit validée !  
 En respectant toutes les obligations initiales (cf article 11 / Chapitre I / page1) pour que le classement régional soit validé !
13. Les compétiteurs constituant un duo inscrit au championnat régional ou national (Challenger ou Pro Elite) de leur région doivent être licenciés dans le même club.
14. Lors d'une épreuve officielle un duo composé d'un licencié sport et d'un licencié événementiel concourra dans la catégorie événementielle.
15. Vue d'ensemble des compétitions en bateau :



16. Pour le Championnat de France Pro Elite, la reconstitution sur l'année n+1 d'un nouveau duo sera autorisée aux conditions suivantes :

- Que les deux membres du duo concerné soient qualifiés ou maintenus en Pro Elite sur l'année n-1
- En cas de dissolution d'un duo maintenu, les deux composantes du duo peuvent recomposer un nouveau duo avec deux qualifiés ou maintenus en pro Elite.
- Tout compétiteur Pro Elite qui reforme un duo avec un nouveau partenaire non qualifié pour cette division devra concourir en Challenger.

16. Pour le Championnat de France Challenger **uniquement**, en cas de force majeure, le duo pourra faire appel à un remplaçant du même club, seul et unique pour la saison, sur 2 manches maximum, après validation par un représentant de la FFPS Carnassiers.

Ce remplaçant devra être indiqué sur la première fiche d'inscription du duo lors de la première inscription de l'année.

Ce remplaçant ne devra pas faire partie d'un duo déjà engagé dans le Championnat.

Il devra être licencié dans le même club que les autres membres du duo (licence annuelle uniquement) à la date de la première épreuve de l'année.

Seul le duo titulaire pourra participer à la Finale Challenger.

Un duo ayant un remplaçant déclaré, et sollicité, ne pourra prétendre à la montée au niveau Pro Elite.

Faute de quoi, aucun remplaçant ne sera accepté.

La copie de la première fiche d'inscription devra être envoyée, en recommandé, avant la première épreuve de Championnat où le duo s'inscrira, à l'adresse suivante : Frédéric MARRE

Directeur National Bateau FFPS Carnassiers  
50 rue des Roses  
24750 Trelissac

## II **CHAMPIONNAT DE FRANCE**

### A. **Championnat de France Pro Elite**

1. Le Championnat **Pro Elite** est exclusivement réservé aux licenciés de la FFPS/Carnassiers. Les 15 duos Elite qui se sont maintenus en 2017, plus, les 5 duos Challenger qui se sont qualifiés lors de la Finale Challenger 2017, ou les duos Challenger repêchés en cas de désistement, seront les seuls habilités à participer à ce Championnat de France. Le minimum d'inscrits devra être compris entre 15 et 20, le montant des gains du podium sera reparti de façon proportionnelle au nombre d'inscrit au championnat Pro ELITE.
2. Afin de créer une émulation sportive, sans faire peser de pression excessive sur les différents duos, les 5 derniers duos maximum au classement final Pro Elite seront relégués en fin de saison en Championnat de France **Challenger**. Ils seront remplacés, l'année n+1, par les 5 premiers maximums de la Finale Challenger. Le nombre de relégués comme le nombre de promus sera de 3 pour 15 à 16 équipages, de 4 pour 17 à 18 équipages participants au championnat PRO ELITE.
3. Calcul des points : Pour le classement annuel, les points seront attribués de la façon suivante :  
Calcul des Points : PRO ELITE

Places	Points attribués sur le championnat	Places	Points attribués sur le championnat
1 <sup>e</sup>	20 points	11 <sup>e</sup>	10 points
2 <sup>e</sup>	19 points	12 <sup>e</sup>	09 points
3 <sup>e</sup>	18 points	13 <sup>e</sup>	08 points

<b>4<sup>e</sup></b>	<b>17 points</b>	<b>14<sup>e</sup></b>	<b>07 points</b>
<b>5<sup>e</sup></b>	<b>16 points</b>	<b>15<sup>e</sup></b>	<b>06 points</b>
<b>6<sup>e</sup></b>	<b>15 points</b>	<b>16<sup>e</sup></b>	<b>05 points</b>
<b>7<sup>e</sup></b>	<b>14 points</b>	<b>17<sup>e</sup></b>	<b>04 points</b>
<b>8<sup>e</sup></b>	<b>13 points</b>	<b>18<sup>e</sup></b>	<b>03 points</b>
<b>9<sup>e</sup></b>	<b>12 points</b>	<b>19<sup>e</sup></b>	<b>02 points</b>
<b>10<sup>e</sup></b>	<b>11 points</b>	<b>20<sup>e</sup></b>	<b>01 point</b>

Des bonus seront accordés sur le classement annuel du Championnat de France Pro-Elite, dans les cas suivants :

- 3 points aux vainqueurs (si pro-élite) de l'épreuve Nationale Espèce.
- 2 points au 2<sup>ème</sup> équipage (si pro-élite) de l'épreuve Nationale Espèce.
- 1 point au 3<sup>ème</sup> équipage (si pro-élite) de l'épreuve Nationale Espèce.
- Et
- 2 points aux vainqueurs d'une manche,
- 1 point aux équipages ayant réalisé le quota de 6 poissons sur une manche,
- 1 point au plus long poisson de la manche.

4. Les épreuves se dérouleront sur deux jours. Le classement officiel sera promulgué à partir de l'addition des points places de chaque manche (le plus petit nombre de points places sur les deux manches donnant l'avantage). Les différents bonus ne serviront que pour le classement au championnat national et non au classement de l'épreuve.
5. En cas d'égalité sur une épreuve :
  - a. Les duos seront départagés au nombre de cartons reçus lors des 2 manches (1 rouge valant deux jaunes).
  - b. Le duo ayant capturé le plus de millimètres poisson sur l'ensemble des deux manches sera déclaré vainqueur.
6. En cas d'égalité sur le classement général du championnat PRO ELITE
  - a. Les duos seront départagés aux nombres de cartons reçus sur la saison (1 rouge valant deux jaunes).
  - b. Les duos seront départagés au nombre de victoires sur la saison.
  - c. Les duos seront départagés au cumul des millimètres poissons qu'ils auront réalisé lors du Championnat de France Pro Elite.
7. Les duos sans poisson ne marqueront pas de point, ainsi que les duos absents. Afin de laisser une chance à un duo qui n'aurait pas eu de poisson sur une épreuve, nous prendrons en compte les 5 meilleures épreuves sur les 6 que comprendra le Championnat **Pro Elite**.
8. Les duos qualifiés pour cette **Pro Elite** devront s'engager sur les 6 épreuves auprès des organisateurs locaux ; sauf cas de force majeure, justifié par écrit auprès de Frédéric MARRE. Un seul pêcheur pourra représenter un duo, sans que les frais d'inscription ne changent.
9. **La dernière épreuve (Finale Challenger) est obligatoire !**  
 Un chèque de caution de 100 euros, à l'ordre de la FFPS Carnassiers, est à envoyer au Trésorier de la FFPS Carnassiers : Monsieur Franck Suhami, 15 rue Eugène Pelletan, 94100 Saint-Maur-des-Fossés.  
 Avant le début du Championnat.  
 Le droit d'inscription à la Finale pourra être d'un montant supérieur, en fonction des frais liés à l'organisation.



10. Les qualifiés **Pro Elite** devront s'inscrire auprès de l'organisation ; ainsi ils apparaitront sur la fiche permettant de réaliser le tirage au sort de l'ordre de départ.
11. A l'inscription au Championnat **Pro Elite**, les duos devront verser un chèque de 300 euros à l'ordre de FFPS/Carnassiers. Ce chèque sera encaissé après la finale. Cette somme sera entièrement reversée aux vainqueurs de chaque épreuve sous forme de chèque : 600 euros pour une première place, 300 euros pour une seconde place, et 100 euros pour une troisième place dans le cas d'un championnat à 20 inscrits.
12. Le paiement des primes sera versé après la finale du championnat de France. Ces sommes devront être déclarées, impérativement, par les soins des compétiteurs, à l'administration fiscale. En aucun cas la Fédération Française des Pêches Sportives ne pourra être tenue responsable de toute dissimulation aux services fiscaux.
12. Les duos qualifiés pour le Championnat **Pro Elite** devront signer la charte **Pro Elite** et la retourner avec le chèque de 300 euros (à l'ordre de FFPS /Carnassiers) avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, à l'adresse suivante : M. Frédéric Marre - 50 rue des Roses - 24750 Tréllissac.
13. Passé cette date, le duo qui n'aura pas envoyé ces éléments sera considéré comme démissionnaire.
14. Les duos Challenger repêchés disposeront d'un délai supplémentaire pour leur inscription.

## B. Championnat Régional Challenger

1. En 2018, le territoire français sera divisé en régions administratives dans lesquelles les compétiteurs feront leurs compétitions. Les régions seront pilotées par les élus ffps carnassiers dans le comité régional ffps carnassiers concerné.



2. Chaque épreuve régionale devra accueillir un minimum de 5 équipages (licence annuelle) pour que celle-ci soit validée. La Fédération Française des Pêches Sportives se réserve le droit de permettre, en cas de défaillance irréversible d'une région, la participation de duos dans une autre région. Des épreuves regroupant plusieurs régions peuvent être envisagées et ainsi donner des points pour les classements régionaux Challenger.
3. Un minimum de 4 épreuves d'une journée devra être proposé dans chaque Comité Régional.
4. Calcul des Points : Challenger Régional :

Places	Points attribués sur le championnat	Places	Points attribués sur le championnat
1 <sup>e</sup>	100 points	11 <sup>e</sup>	90 points
2 <sup>e</sup>	99 points	12 <sup>e</sup>	89 points
3 <sup>e</sup>	98 points	13 <sup>e</sup>	88 points
4 <sup>e</sup>	97 points	14 <sup>e</sup>	87 points
5 <sup>e</sup>	96 points	15 <sup>e</sup>	86 points
6 <sup>e</sup>	95 points	16 <sup>e</sup>	85 points
7 <sup>e</sup>	94 points	17 <sup>e</sup>	84 points
8 <sup>e</sup>	93 points	18 <sup>e</sup>	83 points
9 <sup>e</sup>	92 points	19 <sup>e</sup>	82 points
10 <sup>e</sup>	91 points	20 <sup>e</sup>	81 points etc..

5. En cas d'égalité des « points poissons » sur une épreuve, il y a égalité entre les duos.
6. Les duos sans poisson ne rentreront pas dans le classement de l'épreuve, et ne marqueront pas de point pour leur classement régional. L'épreuve comptera dans le pourcentage de participation minimum.
7. Le classement du Championnat **Challenger** se fait sur l'addition des 2, 3 ou 4 meilleures épreuves d'un duo suivant le nombre d'épreuves proposées en région, ***et la décision des élus du comité régional Ffps carnassiers.***
8. Les duos devront avoir au moins deux épreuves avec du poisson pris, pour entrer dans leur classement régional qualificatif pour la finale. Les comités régionaux pourront s'ils le désirent, et en fonction du potentiel de leur région, proposer plus de épreuves, en tenant compte à minima des 2,3 ou 4 meilleures épreuves pour établir le classement régional annuel qualificatif.
9. Afin de pouvoir se qualifier pour la Finale, un duo devra à minima participer à 75% des épreuves régionales proposées dans sa région de qualification. Les épreuves Nationales organisées hors ou dans la région de qualification ne seront pas retenues dans le calcul des 75 %.
10. En cas d'égalité :
  - Sur le classement général du championnat Challenger régional
    - a. Les s seront départagés aux nombres de cartons reçus (1 rouge valant deux jaunes).
    - b. Les duos seront départagés au nombre de victoires sur la saison.
    - c. Aux nombres de quota réalisés durant la saison.

d. En cas de nouvelle égalité les duos seront départagés au cumul des millimètres poissons qu'ils auront réalisé lors du championnat régional Challenger.

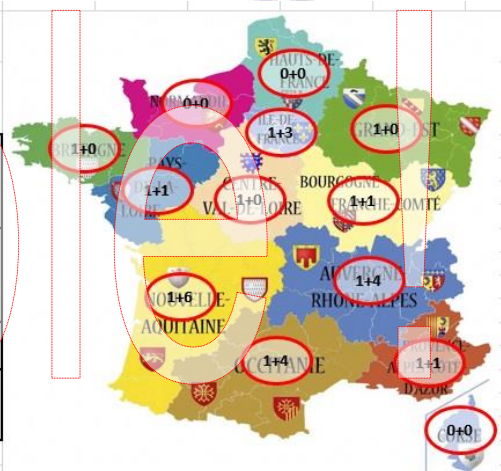
11. Une seule épreuve Nationale, hors région de qualification, peut contribuer au classement d'un duo.

12. Ils pourront participer à toutes les épreuves Nationales, hors de leur région, mais seule leur meilleure performance sera retenue.

## C.FINALE NATIONALE CHALLENGER

1. La finale **Challenger** accueillera 30 équipages maximum, 30 qualifiés par le biais des championnats régionaux. Les champions régionaux seront qualifiés directement pour la FINALE NATIONALE.
2. Les 17 qualifiés, ou plus suivant le nombre de régions administratives en activités au cours du championnat Challenger, seront pris au sein de chaque région, proportionnellement au nombre d'inscrits total sur chacune des régions de compétition (arrondi à l'unité supérieure quand le total sera supérieur ou égal à 0.5 après la virgule et à l'unité inférieure quand le total sera inférieur à 0.5 après la virgule), voir exemple suivant :

Projections sur la base 2017	FINALE à 30 Equipes					Zones 2017	
REGIONS	Nbr d'Equipes	Champion Régional	PRORATA	Nbr places au prorata	Nbr Qualifiés Hors Champion Régional		
HAUTS DE France	0	0	0	0	0	NE	7
ILE-DE-France	19	1	0,14503817	4,351145	3		
GRAND EST	5	1	0,03816794	1,1450382	0		
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	8	1	0,0610687	1,8320611	1	NO	4
NORMANDIE	0	0	0	0	0		
BRETAGNE	5	1	0,03816794	1,1450382	0		
PAYS DE LA LOIRE	8	1	0,0610687	1,8320611	1	SO	12
CENTRE VAL DE LOIRE	6	1	0,04580153	1,3740458	0		
NOUVELLE AQUITAINE	30	1	0,22900763	6,870229	6		
OCCITANIE	20	1	0,15267176	4,5801527	4	SE	7
AUVERGNE RHONE ALPES	20	1	0,15267176	4,5801527	4		
PACA	10	1	0,07633588	2,2900763	1		
CORSE	0	0	0	0	0		
TOTAUX	131	10	1	30	20		



3. Cette finale verra les qualifiés s'affronter sur une épreuve décisive en deux manches cumulées. Le titre sera décerné en additionnant le handicap du duo lors de la phase qualificative régionale, à son rang lors du classement général de FINALE sur les 2 jours.  
Le compétiteur ayant le plus petit sera déclaré Champion de France **Challenger** :  
[Rang régional + rang Classement Général de la Finale].  
Un compétiteur terminant 1<sup>e</sup> de son championnat régional et 8<sup>e</sup> de la finale aurait donc 9 points.
4. Lors de la Finale du championnat de France Challenger, les duos sans poisson marqueront le même nombre de points que le nombre d'équipages présents, soit 30 points.
5. Le handicap maximum des duos qualifiés sera fixé, au maximum, au handicap du dernier qualifié de l'avant dernière régions comprenant le moins de qualifiés.  
[soit 4+1 = 5 dans le cas présenté en exemple]
6. En cas d'égalité lors de Finale **Challenger**, les duos concernés seront départagés aux nombres de cartons reçus pendant la saison. (Un rouge valant 2 jaunes).
7. Ensuite, en cas de nouvelle égalité, le duo ayant capturé le plus de millimètres poisson sur l'ensemble des deux manches de la Finale, sera déclaré vainqueur.
8. Enfin, en cas de nouvelle égalité, les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long poisson capturé pendant la Finale.

9. Comme pour toutes les épreuves, l'inscription à la Finale est payante.
10. En cas d'annulation de la finale Challenger, indépendante de la volonté de la FFPS Carnassiers, il n'y aurait pas de délivrance de titre de champion de France Challenger, ni de montée ou descente entre Pro Elite et Challenger.

## **D CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS**

1. Les compétiteurs inscrits aux différentes compétitions bateau pro-élite et challenger rapportent des points à leurs clubs pour le championnat de France des clubs affiliés FFPS Carnassiers.
2. A la fin de la saison ; chaque club affilié FFPS Carnassiers à un score égal au classement de ses 3 meilleurs duos sur les championnats pro-élite et la finale challenger. Par exemple, un club affilié FFPS Carnassiers a ses 2 meilleurs duos challengers classés de la façon suivante : 1<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> et 1 duo de pro-élite classés 5<sup>e</sup>, ce club aurait alors un total de points de  $1+12+5 = 18$  points.
3. En cas d'égalité, les clubs seront départagés :
  - a. Au nombre de cartons reçus pendant la saison par les 3 duos (un rouge valant 2 jaunes).
  - b. Si l'égalité persiste, le Club affilié FFPS Carnassiers ayant capturé le plus de millimètres poisson par les 3 duos, sera déclaré vainqueur.
  - c. Enfin, si l'égalité persiste, le Club affiliés FFPS Carnassiers ayant le plus grand poisson sera déclaré vainqueur.
  - d. Si l'égalité persistait, les clubs affiliés FFPS Carnassiers seraient déclarés ex-aequo.

## **III LA COUPE DE FRANCE**

1. Cette épreuve sera accessible à tous les licenciés (pro-élite, challenger, licences évènements), quelle que soit leur région géographique de qualification.
2. Les duos marqueront des points, pour leur région respective, dans le respect de l'article 11 et 12, du Chapitre I de la page 2.
3. Le classement de chaque manche de la **Coupe de France** sera pris en compte pour le classement **Challenger** des duos concernés.  
(La Coupe de France est donc équivalente à 2 épreuves des Championnats Challengers).
4. Le classement final de la **Coupe de France** s'effectuera au cumul des « points place » des deux manches, le duo ayant le plus petit nombre de « points place » sera sacré Vainqueur de la **Coupe de France**.
5. En cas d'égalité lors du classement final de la Coupe de France, les duos concernés seront départagés :
  - a. aux nombres de cartons reçus pendant la Coupe de France. (Un rouge valant 2 jaunes).
  - b. si l'égalité persiste, le duo ayant capturé le plus de millimètres poisson sur l'ensemble des deux manches de La Coupe de France, sera déclaré vainqueur.
  - c. Enfin, si l'égalité persiste, les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long poisson capturé pendant la Coupe de France.
6. Dans le classement de la Coupe de France, les Challenger, les licences évènements et les Pro Elite apparaîtront sans distinction de niveau.
7. Lors de cette épreuve, un classement sera établi spécialement pour les Challengers, et un autre pour les Pro Elite, afin de pouvoir attribuer les points pour leurs championnats respectifs.
8. **La Coupe de France n'apporte aucune place qualificative pour la finale Challenger.**



#### **IV NATIONAL BASS**

1. Cette épreuve sera accessible uniquement aux licences sport de la FFPS/Carnassiers, quelle que soit leur région géographique de qualification, qu'ils soient **Challenger** ou **Pro Elite**. Le mode de classement peut s'effectuer soit à la mesure des poissons en millimètres soit à la pesée en grammes.
2. Les duos marqueront des points, pour leur région respective, dans le respect de l'article 11 et 12, du Chapitre I de la page 2.
3. Le classement final du **National BASS** s'effectuera au cumul des « points place » des deux manches, le duo ayant le plus petit nombre de « point place » sera sacré Vainqueur du **National BASS**.
4. En cas d'égalité lors du classement Final du National BASS, les duos concernés seront départagés :
  - a. Aux nombres de cartons reçus pendant l'épreuve. (Un rouge valant 2 jaunes).
  - b. Si l'égalité persiste, le duo ayant capturé le plus de millimètres ou grammes poisson sur l'ensemble des deux manches, sera déclaré vainqueur.
  - c. Si l'égalité persiste, les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long ou gros poisson capturé pendant le National BASS.
5. Le **National BASS** comptera pour une épreuve **Pro Elite**.
6. Le classement du **National BASS** se fera avec un quota de 5 Black Bass.
7. Le classement du **Pro Elite** et du **Challenger** se fera avec un quota de 6 poissons, toutes espèces confondues.
8. Lors de cette épreuve un classement sera établi spécialement pour les Challengers et un autre pour les Pros Elite, afin de pouvoir attribuer les points pour leurs championnats respectifs.
9. **Le National Bass n'apporte aucune place qualificative pour la finale Challenger.**

#### **V NATIONAL PERCHE**

1. Cette épreuve sera accessible uniquement aux licences sports de la FFPS/Carnassiers, quelle que soit leur région géographique de qualification, qu'ils soient **Challenger** ou **Pro Elite**.
2. Les duos marqueront des points, pour leur région respective, dans le respect de l'article 11 et 12, du Chapitre I de la page 2.
3. Le classement final du **National PERCHE** s'effectuera au cumul des « points place » des deux manches, le duo ayant le plus petit nombre de « point place » sera sacré Vainqueur du **National PERCHE**.
4. En cas d'égalité lors du classement Final du National PERCHE, les duos concernés seront départagés :
  1. aux nombre de cartons reçus pendant l'épreuve. (Un rouge valant 2 jaunes).
  2. le duo ayant capturé le plus de millimètres poisson (PERCHE) sur l'ensemble des deux manches, sera déclaré vainqueur.
  3. les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long poisson (PERCHE) capturé pendant le National PERCHE.
5. Le **National PERCHE** comptera pour une épreuve **Pro Elite**.
6. Le classement du **National PERCHE** se fera avec un quota de 5 PERCHES.
7. Le classement du **Pro Elite** et du **Challenger** se fera avec un quota de 6 poissons toutes espèces confondues.

8. Lors de cette épreuve un classement sera établi spécialement pour les Challengers et un autre pour les Pros Elite, afin de pouvoir attribuer les points pour leurs championnats respectifs.
9. **Le National Perche n'apporte aucune place qualificative pour la finale Challenger.**

## **VII NATIONAL SANDRE**

- 1 Cette épreuve sera accessible uniquement aux licences sport de la FFPS/Carnassiers, quelle que soit leur région géographique de qualification, qu'ils soient **Challenger** ou **Pro Elite**. Le mode de classement peut s'effectuer soit à la mesure des poissons en millimètres soit à la pesée en grammes.
- 2 Les duos marqueront des points, pour leur région respective, dans le respect de l'article 11 et 12, du Chapitre I de la page 2.
- 3 Le classement final du **National SANDRE** s'effectuera au cumul des « points place » des deux manches, le duo ayant le plus petit nombre de « point place » sera sacré Vainqueur du **National SANDRE**.
- 4 En cas d'égalité lors du classement Final du National SANDRE, les duos concernés seront départagés :
  - a. Aux nombres de cartons reçus pendant l'épreuve. (Un rouge valant 2 jaunes).
  - b. Si l'égalité persiste, le duo ayant capturé le plus de millimètres ou grammes poisson sur l'ensemble des deux manches, sera déclaré vainqueur.
  - c. Si l'égalité persiste, les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long ou gros poisson capturé pendant le National SANDRE.
- 5 Le **National SANDRE** comptera pour une épreuve **Pro Elite**.
- 6 Le classement du **National SANDRE** se fera avec un quota de 5 Sandres.
- 7 Le classement du **Pro Elite** et du **Challenger** se fera avec un quota de 6 poissons, toutes espèces confondues.
- 8 Lors de cette épreuve un classement sera établi spécialement pour les Challengers et un autre pour les Pros Elite, afin de pouvoir attribuer les points pour leurs championnats respectifs.
- 9 **Le National SANDRE n'apporte aucune place qualificative pour la finale Challenger.**

## **V NATIONAL BROCHET**

- 1 Cette épreuve sera accessible uniquement aux licences sport de la FFPS/Carnassiers, quelle que soit leur région géographique de qualification, qu'ils soient **Challenger** ou **Pro Elite**. Le mode de classement peut s'effectuer soit à la mesure des poissons en millimètres soit à la pesée en grammes.
- 2 Les duos marqueront des points, pour leur région respective, dans le respect de l'article 11 et 12, du Chapitre I de la page 2.
- 3 Le classement final du **National BROCHET** s'effectuera au cumul des « points place » des deux manches, le duo ayant le plus petit nombre de « point place » sera sacré Vainqueur du **National BROCHET**.
- 4 En cas d'égalité lors du classement Final du National BROCHET, les duos concernés seront départagés :
  - a. Aux nombres de cartons reçus pendant l'épreuve. (Un rouge valant 2 jaunes).
  - b. Si l'égalité persiste, le duo ayant capturé le plus de millimètres ou grammes poisson sur l'ensemble des deux manches, sera déclaré vainqueur.
  - c. Si l'égalité persiste, les duos seront départagés en tenant compte de leur plus long ou gros poisson capturé pendant le National BROCHET.

- 5 Le **National BROCHET** comptera pour une épreuve **Pro Elite**.
- 6 Le classement du **National BROCHET** se fera avec un quota de 5 BROCHETS.
- 7 Le classement du **Pro Elite** et du **Challenger** se fera avec un quota de 6 poissons, toutes espèces confondues.
- 8 Lors de cette épreuve un classement sera établi spécialement pour les Challengers et un autre pour les Pros Elite, afin de pouvoir attribuer les points pour leurs championnats respectifs.
- 9 **Le National BROCHET n'apporte aucune place qualificative pour la finale Challenger.**

## **IX PUBLICATION DES CLASSEMENTS**

1. Les classements de chaque manche sont rendus publics au terme des calculs, ils sont affichés et les compétiteurs ont 15 minutes pour porter d'éventuelles réclamations concernant le classement. Ces réclamations doivent être écrites et accompagnées d'un chèque de 35 € à l'ordre de la FFPS/Carnassiers qui sera restitué si la réclamation est jugée non abusive (sauf pour une erreur de saisie où il suffit de signaler l'erreur).
2. Les classements généraux sont publiés à la fin de la dernière manche, les compétiteurs ont 15 minutes pour vérifier leur exactitude, au-delà aucune modification ne sera faite et les classements seront jugés définitifs.

## **X CALENDRIERS ANNUELS**

Les épreuves régionales ne pourront pas être organisées en même temps que les épreuves Nationales. Aucune épreuve Nationale ne pourra être organisée durant les championnats du monde carnassiers, et Black Bass, si une Equipe de France est constituée.

FFPS

Fédération Française des Pêches Sportives

La Commission Pêche des Carnassiers en Bateau de la FFPS/Carnassiers.

Frédéric MARRE (directeur sportif national FFPS/Carnassiers pêche en bateau).  
Christophe MAFFEZZONI (directeur sportif national adjoint)

CARNASSIERS

**Ce format est la propriété exclusive et indivisible, pleine et entière de la FFPS/Carnassiers et de ses rédacteurs, et ne pourra être utilisé pour aucun évènement hors FFPS Carnassiers sous peine de poursuites judiciaires.**